

Initiatives ministérielles

pourquoi nous imposons les Canadiens de façon aussi discriminatoire et aussi injuste en fonction de l'âge ou des liens de parenté, le ministre des Finances répond à la Chambre, avec désinvolture et arrogance: «Pourquoi la loyale opposition se préoccupe-t-elle des affaires d'à peine 4 p. 100 de la population canadienne, d'à peine 4 p. 100?»

J'imagine qu'une pareille attitude négative chez le ministre des Finances nous rend grand service. Nous sommes fiers de pouvoir dire que le ministre des Finances nous a félicités d'appuyer un groupe si peu nombreux de Canadiens qu'il a besoin de quelqu'un pour agir au nom de la vraie démocratie. Or, ces 4 p. 100 représentent des Canadiens qui sont parmi les plus productifs, parmi ceux qui ont passé leur vie à faire des sacrifices qui ont contribué à bâtir le pays et dont le gouvernement, j'ose le dire, tire encore profit aujourd'hui.

Pourtant, le ministre des Finances et le président du Comité des finances, le député de Mississauga-Sud, qui sont ici aujourd'hui et qui écoutent ce débat, disent encore sans honte que le Canada ne peut plus se permettre de verser des prestations à ces gens qui les ont méritées et qui ont assumé leurs responsabilités, fait leur part, consenti des efforts, travaillé et payé des impôts.

On ne sait plus s'il faut rire ou pleurer. L'arrogance et le culot d'une pareille déclaration du gouvernement prouvent qu'on nous dirige à dessein vers une société élitiste dans laquelle les nantis seront bien traités parce que le ministre des Finances croit qu'ils sont ceux qui vraisemblablement investiront le plus et feront le plus d'affaires au Canada. Ceux d'entre nous qui n'entrons pas dans cette catégorie n'auront qu'à se contenter de faire face à des mesures législatives comme le projet de loi C-28, qui viendront nous enlever tous les droits que nous avons acquis.

Pourquoi ce cirque? Pourquoi ne pas agir avec honnêteté? Pourquoi ne pas nous dire que nous n'avons plus droit à des prestations simplement parce que nous avons contribué, que nous avons payé des impôts, que nous avons utilisé nos compétences et que nous avons fait des sacrifices pour créer de grandes richesses qui constitueront le fondement de notre société?

• (1550)

Nous ne pouvons plus tolérer un gouvernement qui, constamment, dit une chose, en fait une autre et croit pouvoir continuer à s'en tirer. Nous ne pouvons plus tolérer ces. . . orientations trompeuses. J'ai hésité un instant parce que le mot «mensonges» m'est venu aux lèvres, mais je n'ai pas voulu me rendre coupable d'un comportement antiparlementaire en l'attribuant aux députés d'en face. Cependant, soyons francs. Les Canadiens écoutent notre débat et se disent: «Pourquoi nous a-t-on induit en erreur? Pourquoi n'y a-t-il pas un débat franc et direct? S'il y a quelque chose que nous ne pouvons pas nous permettre, il faudrait qu'on nous le dise dès le départ. Dites-nous comment il faut payer cet avantage. S'il est bon, il doit l'être pour tout le monde.»

Les gens qui ne vivent pas à l'aise n'aiment pas davantage qu'on accorde des prestations égales ou semblables à ceux qui n'en ont pas besoin. Les gens à l'aise profitent de ces prestations parce qu'ils sont membres de la société, pas seulement parce qu'ils ont la chance d'avoir plus de ressources financières que les autres. Si nous établissons un principe, il doit s'appliquer à chacun d'entre nous. Il ne devrait pas y avoir de discrimination et certainement pas de discrimination fondée sur l'âge. Le gouvernement essaie de cacher le fait que les personnes âgées de plus de 65 ans ne recevront pas de pension s'il atteignent 60 000 \$. Nous avons pu voir, au cours de la période des questions d'aujourd'hui, que le ministre des Finances a refusé de donner la moindre garantie que ce seuil ne serait pas réduit. Cela ne veut pas dire d'ailleurs que les assurances du ministre auraient valu grand-chose. Cela, au moins, nous le savons.

En fait, nous savons aussi que cela n'est rien de plus qu'un cheval de Troie destiné à bouleverser et à détruire la société que nous avons édiflée avec tant d'efforts.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui sur la motion n° 4 qui vise à supprimer la disposition de récupération du projet de loi C-28. J'explique, pour commencer, la différence entre imposition et récupération. Imposer, c'est retirer un pourcentage du revenu des contribuables. Récupérer, c'est tout leur enlever.

Des programmes sont universels quand ils s'appliquent à tout le monde également. La récupération dans ce cas-ci signifie exclusion d'un programme une partie de la population. On commence par récupérer les allocations